

UVSQ

université PARIS-SA

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 ISTY

Soutenez le développement de nos formations pour vos futurs talents. Choisissez l'ISTY

Comment verser votre taxe d'apprentissage ? Retrouvez toutes les informations dont le formulaire de versement en cliquant sur le lien ci-dessous :

Versement de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ISTY

Le versement du Solde de la taxe d'apprentissage doit être effectué **avant le 1er Juin 2022**

Nous vous remercions par avance pour votre soutien.

Plus d'informations sur le site de l'UVSQ